

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 19h00**

Présents : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, M. Manuel GOMEZ, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Michelle CIAVATTI qui a donné pouvoir à Mme Christiane CARNEIRO, Mme Dominique FAUCON qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET, M. Stephan HERVE qui a donné pouvoir à M. Patrick ROY, Mme Stéphanie ROUX qui a donné pouvoir à Mme Constance CALI, M. Hugo GALATIOTO qui a donné pouvoir à M. Manuel GOMEZ, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absent excusé : M. Laurent CHARPENAY.

Secrétaire de séance : M. Manuel GOMEZ.

La séance débute à 19h00.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Manuel GOMEZ a été nommé secrétaire de séance à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 est adopté à 18 voix pour.

Liste de délibérations :

2025_064- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** la décision modificative N°2 – Budget Commune telle que présentée ci-dessous :

➤ **La section d'investissement :**

Chapitre	Libellé	DEPENSES
27	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé / Art 2764	60 000,00 €
21	Installation de voirie / Art 2152	- 60 000,00 €
	TOTAL	0,00 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Mme la Préfète de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025_065 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET FOIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** la décision modificative N°2 – Budget Foire telle que présentée ci-dessous :

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 19h00**

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	
Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2158	Autres	25 603,72 €
		TOTAL	25 603,72 €

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2 220,16 €
040	2188	Autres immobilisations corporelles	19 361,02 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	4 022,54 €
		TOTAL	25 603,72 €

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	
Chapitre	Article	Libellé	Montant
042	675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	21 581,18 €
023	023	Virement à la section d'Investissement	4 022,54 €
		TOTAL	25 603,72 €

RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
77	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	25 603,72 €
		TOTAL	25 603,72 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Mme la Préfète de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 à 19h00**

2025_066 - FIXATION DE LA VALEUR VENALE DU BATIMENT TECHNIQUE DETRUIT SUITE A L'INCENDIE DU 02 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Fixe** la valeur vénale du bâtiment à 431 694,41€ HT soit **518 033,29 € TTC**, selon l'estimation réalisée par l'expert d'assurance GALTIER validée par l'assureur de la Commune (GROUPAMA).
- **Demande** à la comptable de la collectivité d'intégrer ce bâtiment à l'inventaire comptable du budget communal par opération d'ordre non budgétaire par débit du compte 2138 sous le numéro d'inventaire « HANGAR-1981» pour la valeur sus-indiquée et crédit du compte 1021 pour le même montant (518 033,29 € TTC)
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame la Préfète de l'Isère
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025_067 - REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS DE DROITS DE PLACE – FOIRES 2025

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Accepte** les remboursements exceptionnels aux exposants comme exposés ci-dessous s'élevant à un montant global de **671,27 € HT soit 738,40 € TTC** :

Edition	Nom de l'exposant	remboursement en HT	remboursement en TTC
avr-25	DUPUY Joël 8 rue du 4 septembre 34350 VALRAS PLAGE	61,28 €	67,41 €
avr-25	PILIA Fabrice / AGB 157 Grande rue 42320 VALFLEURY	85,50 €	94,05 €
avr-25	URD-CFTC AURA / M.PAYS Jean-Luc 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	77,99 €	85,79 €

Edition	Nom de l'exposant	remboursement en HT	remboursement en TTC
sept-25	BATI'SOL 4 rue Ambroise PARE 69800 ST PRIEST	446,50 €	491,15 €

- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Madame la Préfète de l'Isère
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

La séance étant close, est levée à 19h43.